



CTP du 28 février 2007 Compte-Rendu des élus CGT

procédure de mobilité des personnels dans le cadre de la refondation de l'INPG

UJF - INPG

Le 2nd point à l'ordre du jour concernait la procédure de mobilité des personnels dans le cadre de la mise en place des nouvelles écoles.

Le texte de la procédure est disponible sur l'intranet :

<http://intranet.inpg.fr/servlet/com.univ.util.LectureFichierJoint?CODE=1173711146731&LANGUE=0>

Le texte précise le calendrier prévisionnel et le déroulement du processus :

1. Nomination des 6 Responsables Administratifs d'Ecoles
(15 avril au 15 mai 2007),
2. Ensuite les fonctions d'encadrement intermédiaire
(1er juin - 30 juin, puis 1er juillet - 1er septembre 2007),
3. puis le reste du personnel
(1er octobre – 31 octobre, puis 1er novembre - 31 décembre 2007),

Pour les étapes 2 et 3, les postes sont d'abord ouverts au sein des nouvelles écoles dans un premier temps, puis à tout l'INPG.

Au 1er janvier 2008, chacun connaît sa nouvelle affectation.

A l'issue du débat, la CGT a émis, seule, un avis défavorable.

Cela ne tient pas tant au contenu du texte qu'à ce qu'il ne contient pas, à son imprécision et à l'opacité entourant l'ensemble des travaux sur la mise en oeuvre de la réforme des écoles...

Beaucoup de questions concrètes ne sont pas abordées par le texte. Lors du débat, nous n'avons obtenu que des réponses évasives.

Personnel concerné

- Il est impossible aujourd'hui d'avoir une réponse précise à la question de savoir quels personnels sont concernés, et combien devront envisager une mobilité.
- Le texte ne concerne que les écoles. Pourtant, on peut s'attendre à des réorganisations dans les services centraux, certainement renforcés, ainsi que dans les laboratoires, dont la gestion sera séparée des écoles. Cette question sera traitée plus tard...comment? On ne sait pas. De même, l'informatique est traitée à part. Une inconnue également sur les services patrimoine : les personnels seront-ils toujours rattachés à une école?

Modalités

Nous ne savons pas :

- Si tous les personnels des écoles devront faire acte de candidature???
 - Selon quelles modalités : dossier? Entretien?
 - Comment seront départagés les candidats sur un poste? Et par qui?

Nous sommes opposés à cette éventualité, car nous estimons que les personnels n'ont pas à effectuer de nouvelles démarches pour une restructuration sur laquelle on ne leur a jamais demandé leur avis. Un tel processus reviendrait à mettre les personnels en concurrence en leur demandant une démarche assimilable à un entretien de recrutement ou à un concours de promotion.

La procédure, basée sur une démarche individuelle de candidature, ne tient pas compte de l'existence d'équipes de travail, qui risquent fort d'être déstabilisées.

Quelle nouvelle organisation?

La grande majorité du personnel IATOS n'a **jamais** été associée aux réflexions sur la restructuration des écoles, et n'a aucune information sur les différentes solutions envisagées dans les services, ni de la part des chargés de mission école, ni des directeurs d'écoles, ni de l'établissement.

De plus, alors que l'on ne connaît encore aucune des conclusions des commissions chargées, au niveau de l'INPG, de réfléchir à l'organisation des nouvelles écoles, il semblerait que des choix concernant le redéploiement des services soient déjà bien avancés au niveau local : tel accueil disparaîtrait, tel service serait déplacé à tel endroit...etc.

Pour qu'une réforme de cette ampleur soit une réussite, il faut que le personnel se l'approprie et s'en sente acteur, alors que la politique actuelle de l'INPG crée une forte inquiétude, et pourrait conduire à une concurrence entre les agents. Le risque est grand que l'ambiance de travail se détériore fortement, que frustration et démotivation se répandent.

Dernière minute : la phase de nomination des 5 Directeurs Administratifs d'Ecoles (EFPG non concernée) vient de commencer. Nous apprenons dans le dernier EnLigne qu'il est créé une fonction de Directeur Administratif pour la direction de la Recherche, ouverte elle aussi à la candidature.

Tous les personnels IATOS de cat A ont dû recevoir un e-mail les informant qu'ils peuvent candidater sur ces 6 fonctions en remplissant un formulaire sur le bureau virtuel...

La procédure sera-t-elle la même pour l'ensemble des postes mis au mouvement?

L'INPG a choisi d'utiliser les nouvelles technologies, le bureau virtuel pour mettre en oeuvre ce processus. Oui... Mais cela ne peut se substituer au dialogue social collectif, sur le terrain, dont les personnels ont un besoin urgent et bien réel.

Que faire??

S'il est sûrement déjà beaucoup trop tard pour impliquer efficacement le personnel dans les réflexions sur la restructuration des services, nous estimons qu'il est encore temps de dissiper un grand malaise et d'éviter des situations difficiles.

- **Nous incitons les personnels, dans chaque école, à demander à leurs directeurs, aux chargés de mission école, de jouer leur rôle en organisant rapidement des réunions d'information**
- **Contactez-nous. Nous sommes à votre disposition pour toute question relative à ce processus, et pour vous aider en cas de difficulté. Et pourquoi pas se syndiquer?**

Vos élus CGT au CTP

Titulaires : Laurent LEFEVRE et Laurent TERRIER

Suppléants : Micheline AMORE et Jean-Jacques FRANCIOSI

Contact : cgt@inpg.fr

web : http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/rubrique.php3?id_rubrique=2056